



**Rapport de présentation**  
**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024**

Annexe à la délibération n°01-30/01/2024

## PRÉAMBULE

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le Président présente au comité syndical, un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport présente notamment les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, l'évolution du financement annuel ainsi que la structure et l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat. Sans caractère décisionnel, ce débat doit, cependant, être matérialisé par une délibération qui en prend acte.

Le rapport d'orientations budgétaires est transmis au représentant de l'Etat et aux collectivités adhérentes dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Comité Syndical. Il est mis à disposition du public au siège et publié sur le site Internet du syndicat.

### 1. CONTEXTE

Le syndicat mixte du bas Adour maritime (SMBAM) est compétent en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leur territoire comprises dans les bassins versants des cours d'eau : Adour Maritime de Dax à Bayonne, Gaves Réunis, Bidouze Maritime, Aran et Ardanavy. La superficie totale du bassin versant du syndicat est de 835 km<sup>2</sup>.

Il intervient pour le compte de 5 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- la communauté d'agglomération du Pays Basque,
- la communauté de communes du Pays d'Orthe et d'Arrigans,
- la communauté de communes de Maremne Adour Côte Sud,
- la communauté d'agglomération du Grand Dax,
- la communauté de communes du Seignanx.

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, il exerce les quatre missions obligatoires visées au 1°, 2° et 8° du I de l'article L211-7 du code de l'environnement (CE) :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1° CE),
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau (item 2° CE),
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8° CE),
- la défense contre les inondations (item 5° CE).

L'item 5° relatif à la défense contre les inondations est une mission dite « à la carte », seule la communauté d'agglomération du Grand Dax n'a pas transféré cette mission au syndicat.

Depuis l'exercice 2023, le SMBAM applique la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 et expérimente le compte financier unique (CFU).

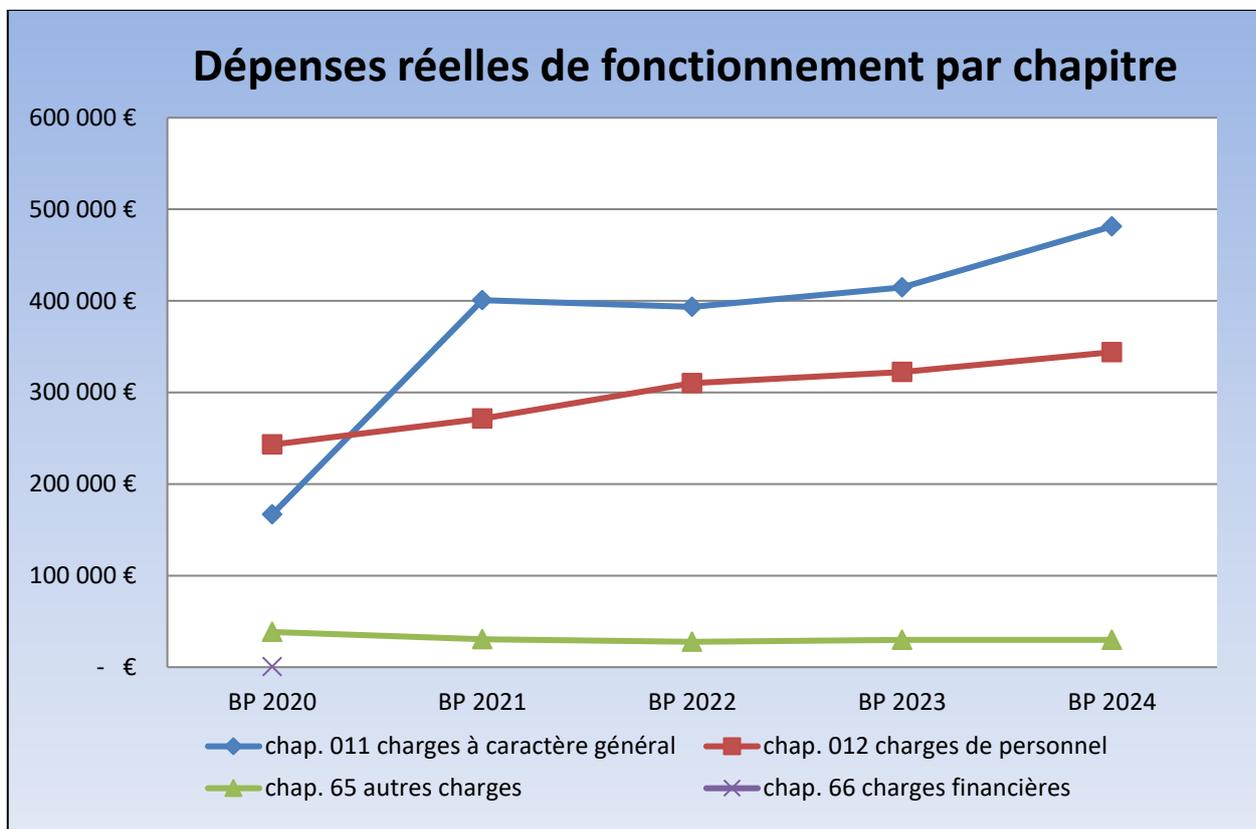
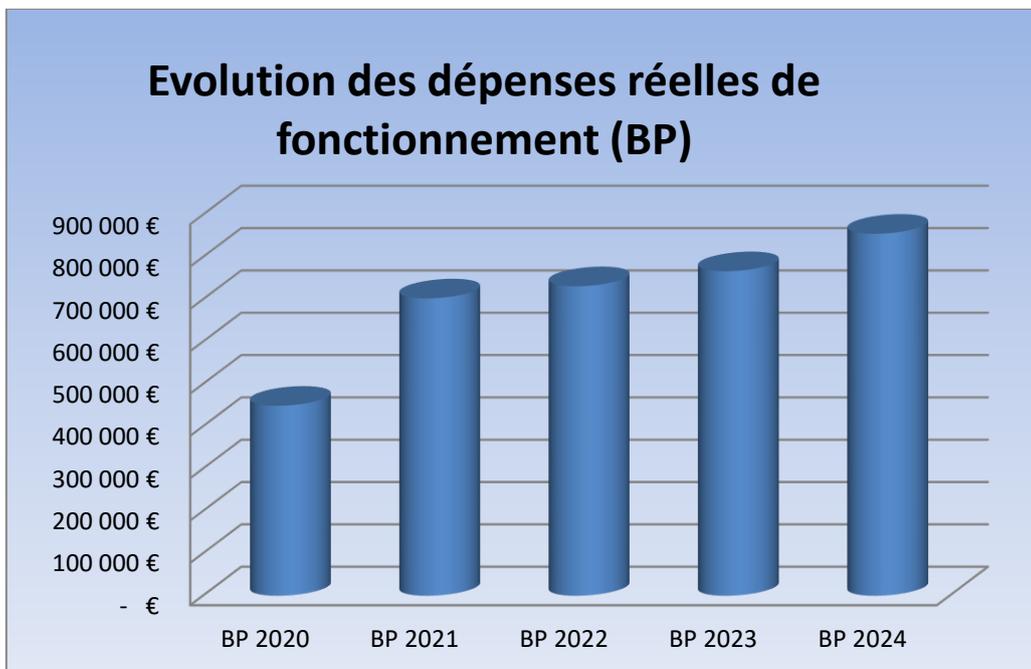
Le budget sera voté en mars avec la reprise de l'excédent pour équilibrer les dépenses.

## 2. SITUATION FINANCIERE

### 2.1. Evolution des prévisions de la section de fonctionnement

Après estimation des principaux postes de dépenses pour 2024, l'évolution de la section de fonctionnement du budget serait la suivante :

#### 2.1.1 Dépenses de fonctionnement



Les prévisions budgétaires des dépenses réelles de fonctionnement augmentent en raison de l'inscription en fonctionnement d'une opération relative aux travaux de gestion et de la prévision d'embauche d'un emploi saisonnier. Sinon, les autres postes restent stables.

**Chapitre 011 : charges à caractère général** : ces dépenses concernent :

- D'une part les charges classiques de fonctionnement des locaux, des équipements, des véhicules et l'achat de petit matériel... qui restent stables ;
- Et d'autre part les charges relatives aux travaux d'entretien (gestion de la ripisylve et ramassage des déchets) et les contrats de prestation de service (fauchage, entretien et surveillance des bassins écrêteurs de crues, alarme du dépôt, GPS...) qui augmentent cette année avec le rajout d'une opération de gestion de la ripisylve. Il s'agit d'une enveloppe de travaux inscrite dans le cadre du PPG Adour landais qui, selon la destination des travaux et les années, est inscrite en fonctionnement ou investissement.

Les opérations de fonctionnement envisagées pour 2024 sont détaillées à la fin de cette partie.

**012 : charges de personnel et frais assimilés** augmentent toujours légèrement avec les évolutions de carrière et la prévision d'embauche d'un saisonnier.

Perspectives détaillées dans la partie 5.

**65 : autres charges de gestion courantes** : (indemnités des élus...) restent stables depuis 2020 et la mise en place du nouveau bureau.

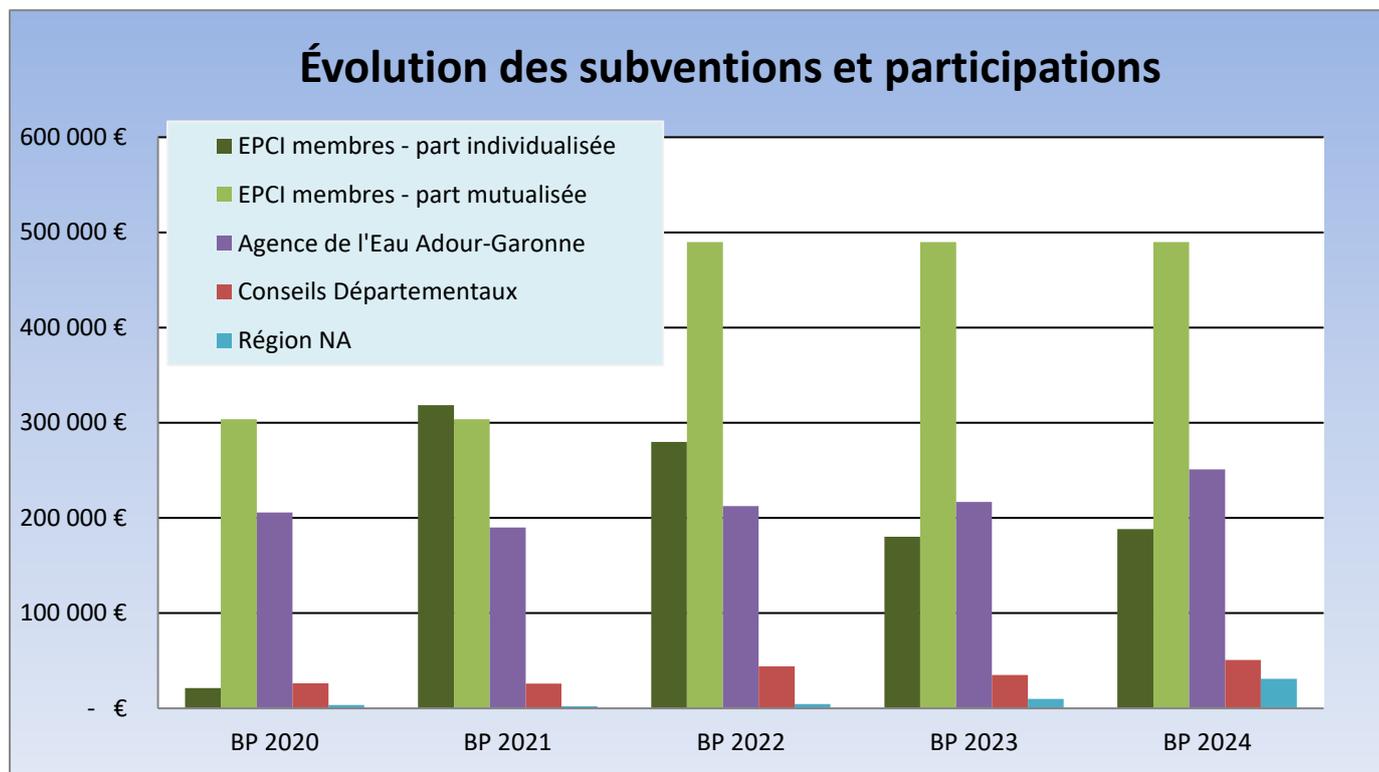
**66 : charges financières** plus de dette depuis 2021.

### 2.1.2 Détail des opérations de fonctionnement envisagées pour 2024 et réalisées par des prestataires externes

OPÉRATIONS	Coût total T.T.C. estimé		Financements			
	T.T.C.	H.T.	AEAG	Dép.	Région	Auto financement
Fauchages	94 000 €			24 000 €		70 000 €
Surveillance des bassins écrêteurs de crues	51 000 €					51 000 €
Gestion de la ripisylve DPF 64	24 000 €	20 000 €	10 000 € (50%)		4 000 € (20%)	12 000 € (30%)
Gestion de la ripisylve Aran/Ardanavy	30 000 €	30 000 €	15 000 € (50%)		3 000 € (20%)	12 000 € (30%)
Gestion de la ripisylve Adour landais	120 000 €	100 000 €	30 900 € (30,9%)	29 100 € (29,1%)	20 000 € (20%)	20 000 € (20%)
Ramassage des déchets	5 000 €	5 000 €	2 500 € (50%)		1 000 € (20%)	1 500 € (30%)
<b>TOTAL</b>	<b>324 000€</b>		<b>58 400 €</b>	<b>53 100 €</b>	<b>28 000 €</b>	<b>166 500 €</b>

### 2.1.3 Évolution des recettes de fonctionnement

Le Syndicat ne percevant pas de fiscalité propre, ses recettes sont principalement constituées **des participations et des subventions**.



#### ⇒ Les participations

	PARTICIPATIONS PREVISIONNELLES 2024			
	PARTICIPATION MUTUALISÉE		PARTICIPATIONS INDIVIDUELLES	TOTAL
	%	Montant TTC	Montant estimatif TTC	Montant TTC
CAPB	54,90%	269 010,00 €	151 995,82 €	421 005,82 €
CCPOA	16,30%	79 870,00 €	30 966,38 €	110 836,38 €
CA GRAND DAX	9,20%	45 080,00 €		45 080,00 €
CC MACS	12,30%	60 270,00 €		60 270,00 €
CC SEIGNANX	7,30%	35 770,00 €	5 240,24 €	41 010,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>490 000,00 €</b>	<b>188 202,44 €</b>	<b>678 203,44 €</b>

Pour rappel, les années 2020 et 2021 avaient permis de coordonner les actions, de définir les besoins et d'évaluer les opérations correspondant aux besoins. Cette analyse avait mis en avant la nécessité d'augmenter les participations afin de permettre au syndicat de maintenir ses programmes de travaux et prestations de services. Les participations avaient donc augmenté en 2022.

Le bilan des exercices 2022 et 2023 permet de confirmer le montant de la part mutualisée des participations appelé en 2022 et 2023. Ainsi, pour l'exercice 2024, cette part mutualisée (490 000 €) n'évolue pas.

La participation individuelle correspond aux charges « propres à chaque EPCI », une fois les subventions déduites. Les travaux faisant l'objet d'une participation individuelle sont listés dans le règlement de répartition des charges. Les travaux envisagés font l'objet d'une présentation lors du débat d'orientation budgétaire pour ensuite être validés par les EPCI concernés et approuvés lors du vote du budget primitif.

<b>PARTICIPATION INDIVIDUELLE CAPB 2024</b>	
<b>OPÉRATIONS</b>	<b>Montant estimatif TTC</b>
Bassins écrêteurs - Marché surveillance/entretien/fauchage/télécom/élec.	75 000,00 €
Travaux amélioration bassins (curage...)	10 000,00 €
Travaux CAME	A définir
OH neuf Aran	36 000,00 €
Etude hydraulique BV CEF	60 000,00 €
Travaux système pompage CEF	A définir
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>181 000,00 €</b>
Subvention fonds vert 2023	14 899,95 €
Reliquat 2023 positif	2 361,62 €
FCTVA	11 742,61 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>29 004,18 €</b>
<b>TOTAL PARTICIPATION INDIVIDUELLE</b>	<b>151 995,82 €</b>

<b>PARTICIPATION INDIVIDUELLE CCPOA 2024</b>	
<b>OPÉRATIONS</b>	<b>Montant estimatif TTC</b>
Bassins écrêteurs - Marché surveillance/entretien/fauchage	14 000,00 €
Etude faisabilité (classement bassin Bois de Puyo)	18 000,00 €
Travaux suite au classement des bassins écrêteurs de crues et SE Sablot	A définir
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>32 000,00 €</b>
Reliquat 2023 positif	32,40 €
FCTVA	1 033,62 €
<b>TOTAL PARTICIPATION INDIVIDUELLE</b>	<b>30 966,38 €</b>

<b>PARTICIPATION INDIVIDUELLE CC SEIGNANX 2024</b>	
<b>OPÉRATIONS</b>	<b>Montant estimatif TTC</b>
Bassins écrêteurs - Marché surveillance/entretien/fauchage	5 000,00 €
Travaux amélioration bassins	2 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>7 000,00 €</b>
Reliquat 2023 positif	239,70 €
FCTVA	1 759,76 €
<b>TOTAL PARTICIPATION INDIVIDUELLE</b>	<b>5 240,24 €</b>

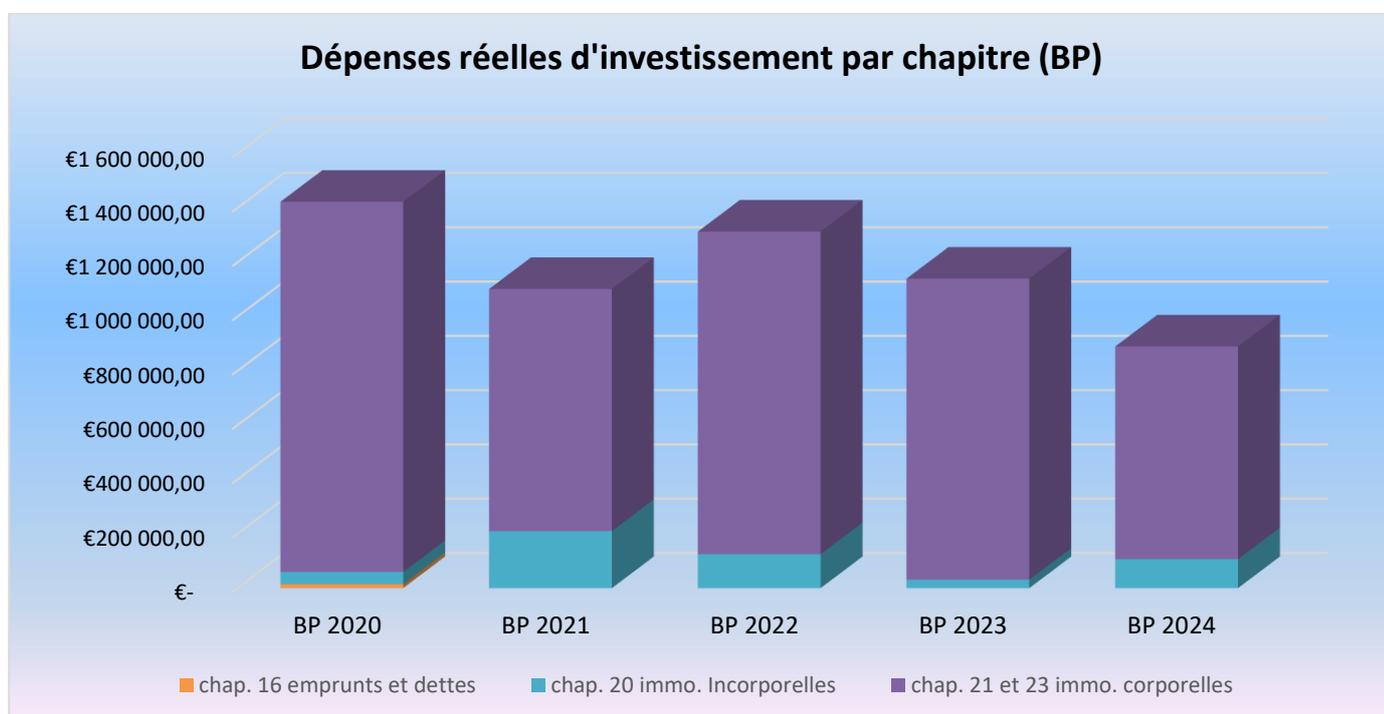
⇒ Le Syndicat bénéficie également **de subventions**. La principale étant celle de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Pour 2024, cette aide financière devrait encore représenter 50 % des dépenses de personnel.

La pérennité de ces ressources demeure fragile car celles-ci sont soumises à des arbitrages opérés aux niveaux national, régional et départemental.

## 2.2. Evolution des prévisions de la section d'investissement

Après estimation des différentes dépenses pour 2024, l'évolution de la section d'investissement du budget primitif serait la suivante :

### 2.2.1. Dépenses d'investissement



Les prévisions des dépenses d'investissement continuent de diminuer :

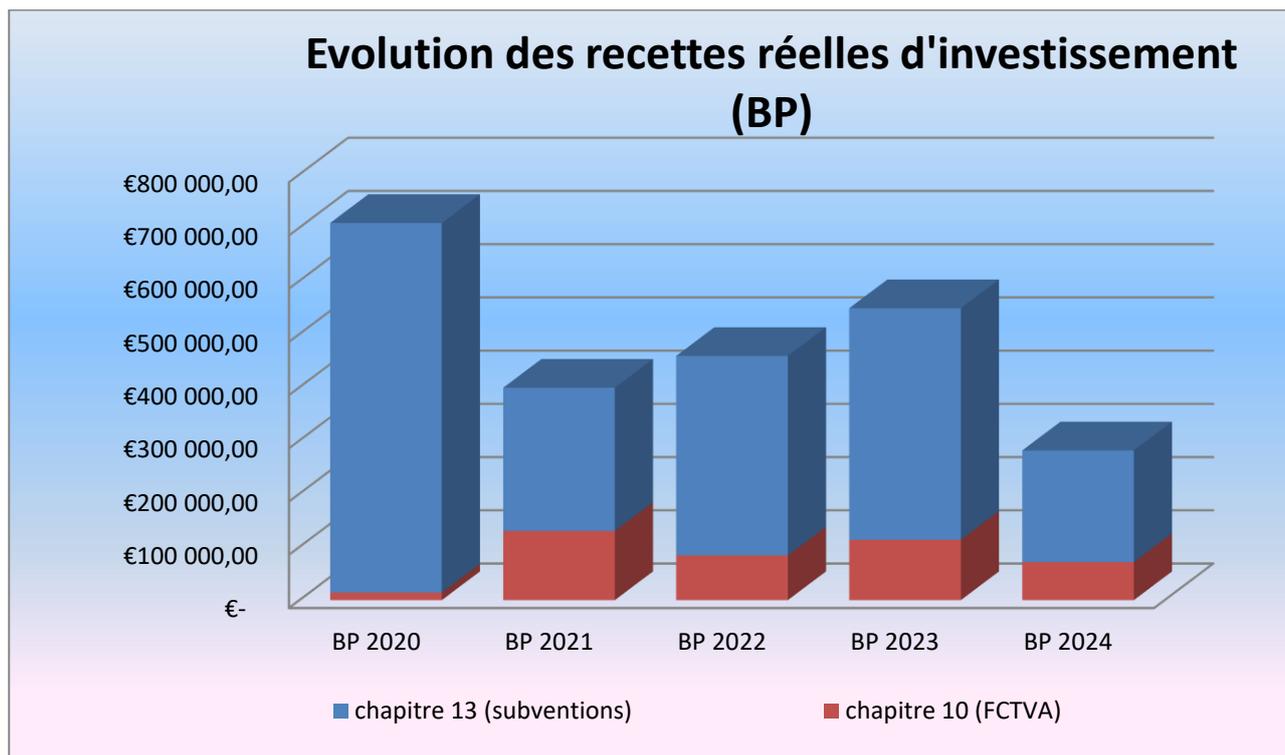
- **Le chapitre 21 et 23** concernent d'une part les opérations et programmes de travaux et d'autre part, les achats (véhicules, gros matériel...). Les prévisions diminuent largement en 2024 par rapport à 2023 en raison :
  - de l'acquisition des sondes prévue sur l'exercice 2023 et qui était estimée à 110 000 €,
  - des programmes de travaux : fin des programmes de travaux relatifs aux crues et changement de section de certains travaux prévus en 2024 dans les PPG.

Les programmes de travaux sont détaillés en fin de partie.

**Le chapitre 20** concerne les études non suivies de travaux ou dont les travaux n'ont pas encore commencé. Ce chapitre augmente en 2024 en raison de 3 nouvelles études :

- la mise à jour de l'étude de danger du système d'endiguement de la cité des barthes neuves à MOUGUERRE,
- une étude hydraulique sur les bassins versants d'Irauldénia et harriague,
- une étude de faisabilité relative à des travaux sur le bassin écrêteur du Bois de Puyo.

## 2.2.2. Recettes d'investissement :



Les prévisions des recettes d'investissement diminuent largement proportionnellement aux programmes de travaux subventionnés.

Ces recettes comprennent :

- **Chapitre 13** : les aides financières de la Région (20%), de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (30 ou 50%), du Département 40 (30 %) qui co-financent les programmes de travaux de restauration de la ripisylve. Ces aides diminuent proportionnellement aux programmes de travaux (détail partie suivante).

L'écart entre les dépenses et les recettes relatives aux programmes de travaux et donc l'autofinancement devrait s'accroître car l'enveloppe dédiée aux travaux sur ouvrages hydrauliques devrait augmenter alors que ces travaux ne sont pas subventionnés.

- **Chapitre 10** :
  - le FCTVA : il correspond toujours à 16,404 % des dépenses éligibles et varie donc en fonction des travaux réalisés en N-1.

### 2.2.3. Détail des opérations d'investissement 2024

#### Restes à réaliser 2023 à reprendre dans l'exercice 2024 :

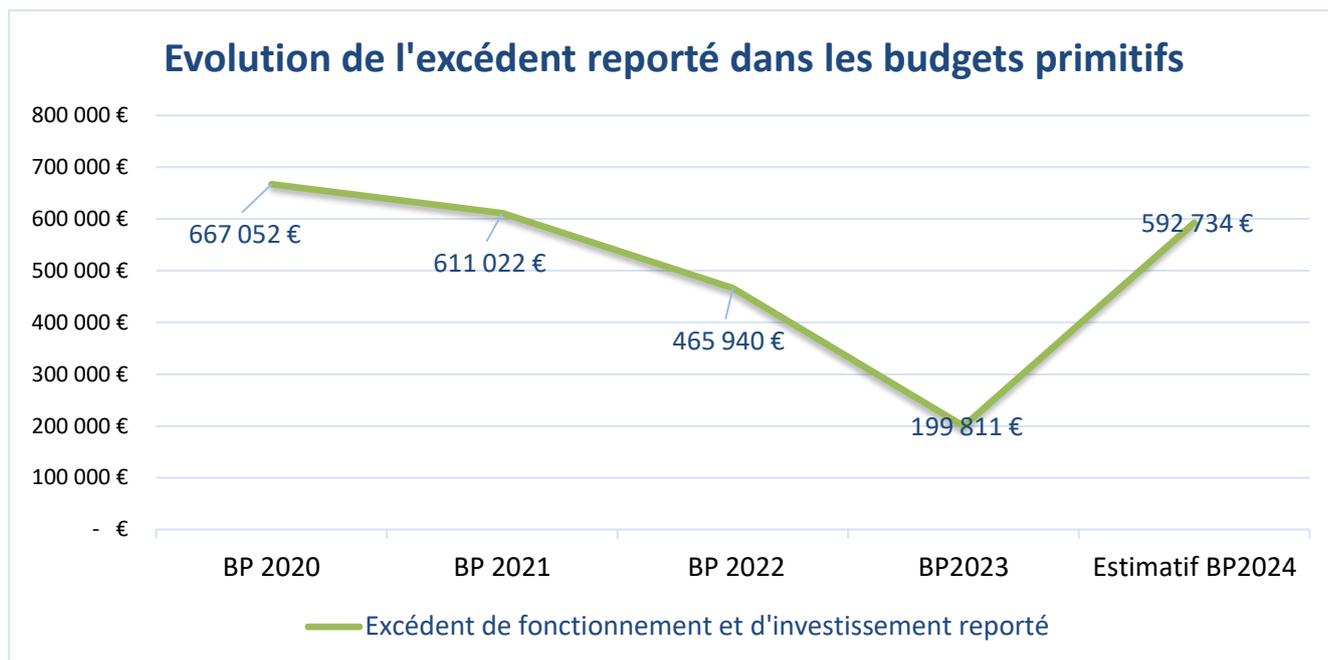
Opération - article	PROGRAMMES de TRAVAUX	MONTANT T.T.C.
<b>DÉPENSES d'INVESTISSEMENT</b>		
Art. 21351 Bâtiments publics	Automates poste RTE/station pompage (Mouguerre)	8 223,96 €
Op 202207	Travaux berge Came	11 320,80 €
Op 202301	Ouvrages hydrauliques 2023	5 112,00 €
Op 202302	Restauration ripisylve DPF64	13 896,00 €
Op 202303	Restauration ripisylve 40	127 680,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>166 232,76 €</b>
<b>RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>		
1322 Région	Subventions restauration ripisylve/crués	22 875,60 €
1323 Département	Restauration ripisylve (Dép. 40)	61 372,97 €
1328 AEAG	Restauration ripisylve	17 450,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>101 698,57 €</b>

Programmes mutualisés d'investissement et financements envisagés pour l'exercice 2024 :

OPÉRATIONS	Montant		Financement du coût en HT				
	T.T.C.	H.T.	AEAG	Dép. 40 ou 64	Région	Etat	Auto financement
Travaux ouvrages hydrauliques	120 000 €	100 000 €					100 000 € (100%)
Travaux de restauration ripisylve DPF 64	48 000 €	40 000 €	20 000 € (50%)		8 000 € (20%)		12 000 € (30%)
Travaux de restauration ripisylve 40	120 000 €	100 000 €	30 900 € (30,90 %)	29 100 € (29,10 %)	20 000 € (20 %)		20 000 € (20 %)
Travaux sur berges	36 000 €	30 000 €					30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>324 000 €</b>	<b>270 000 €</b>	<b>50 900 €</b>	<b>29 100 €</b>	<b>28 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>162 000 €</b>

A ces programmes mutualisés, s'ajoutent les opérations individualisées détaillées dans la partie relative aux participations financières des membres.

### 3. Evolution du résultat de clôture (cumulé)



Le résultat de clôture a diminué depuis 2020 principalement en raison :

- de l'importance des programmes de travaux de remise en état suite aux crues successives, ces opérations se sont achevées en 2023 ;
- de l'achat de véhicules, de matériels et de travaux dans les locaux de l'antenne technique afin de s'adapter au nouveau périmètre.

Pour rappel, en 2022, afin de compenser ces dépenses, la participation financière mutualisée des membres à augmenter.

### 4. Gestion de la dette

Le syndicat n'a plus de dette en cours.

## 5. Ressources humaines

### 5.1.1. Structure des effectifs :

Tableau des effectifs				
Service	Emploi	Grade	Statut	Temps de travail
Technique	Directeur	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	Complet
Administratif	Responsable gestion administrative, comptable et RH	Attaché territorial	Titulaire	Complet
Technique	Technicien rivière	Adjoint technique	Titulaire	Complet
Technique	Chef d'équipe	Agent de maitrise	Titulaire	Complet
Technique	Ouvrier polyvalent	Adjoint technique (tous les grades)	Titulaire	Complet
Technique	Ouvrier polyvalent	Adjoint technique (tous les grades)	Titulaire	Complet
Technique	Ouvrier polyvalent	Adjoint technique	Stagiaire	Complet

L'effectif n'a pas évolué en 2023. Deux changements à noter :

- Un agent a demandé une disponibilité pour convenances personnelles et il a été remplacé sur le même grade.
- Le poste de responsable de gestion administrative, comptable et RH a été ouvert et pourvu sur le grade d'attaché.

Le syndicat ne dispose pas d'emploi vacant. Tous les emplois ouverts au tableau des effectifs sont pourvus. Le SMBAM emploie 7 agents à temps complet et un agent en disponibilité.

Pour l'année 2024, il est envisagé de créer un emploi de 3 mois de mi-juin à mi-septembre afin de renforcer la régie sur cette période d'accroissement temporaire d'activité due aux fauchages.

### 5.1.2. Dépenses de personnel :

Les charges de personnel devraient augmenter d'environ 6 % en 2024 en raison des avancements d'échelon et revalorisations indiciaires, ainsi que de la création d'un emploi saisonnier.

Le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement reste stable, 40% en 2024 contre 42% en 2023.

Pour rappel, une partie des charges de personnel (≈ 50%) est financée par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Tous les agents bénéficient du R.I.F.S.E.E.P (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) avec l'IFSE versée mensuellement et le CIA annuellement au mois de janvier.

Concernant la nouvelle bonification indiciaire (NBI), seul le directeur en bénéficie.

Les agents peuvent bénéficier d'une participation employeur mensuelle de 18 € pour les agents catégories A- B et 20 € pour les agents catégorie C pour la prévoyance (maintien de salaire).

Au niveau de l'action sociale, les agents bénéficient de chèques vacances.

Quatre véhicules sont mis à disposition des agents techniques pour les besoins de service.

Le temps de travail est de :

- 40 heures par semaine pour les agents du service technique, chaque agent à temps complet bénéficie de 25 jours de congé annuel et de 28 jours de RTT.
- 35 heures par semaine pour l'agent du service administratif qui bénéficie de 25 jours de congé annuel.

Les agents disposent tous d'un compte épargne temps où sont épargnés les éventuels congés et/ou RTT n'ayant pu être pris en raison du besoin de service.